



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Vienne
éducation
nationale

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Séance du 8 novembre 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016.
Point sur les situations en cours et nouvelles.
Protocole d'alerte.
Compte rendu du rapport annuel de Monsieur l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail.
Point sur le chantier « Prévention des risques psycho-sociaux ».
Programme annuel de prévention 2016-2017.
Calendriers : formation, groupes de travail, visites.
Questions diverses relevant du CHSCT-D.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

Monsieur Laurent LE MERCIER, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Madame Zohra YAHIAOUI, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)
Monsieur Olivier MARATRAT, FSU
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU
Madame Florence DELHOUME, FSU
Madame Anne-Lise ESCALETTES, UNSA
Madame Stéphanie RIVOAL, UNSA
Madame Karine BESSE-MARCILLAUD, UNSA

En qualité de membres suppléants :

Madame Laurence TESSEYRE, FSU

Monsieur Martial ROUX, FSU

Monsieur Philippe DUTHOIT, FSU

Madame Liliane RAYNAUD, FSU

Monsieur Romain BATISSOU, UNSA

Madame Viviane FLEYTOU, UNSA

En qualité d'experts :

Monsieur Nicolas LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, rectorat de l'académie de Limoges

Monsieur Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de l'académie de Limoges

Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Madame Alexandra CAYRE, conseillère de prévention départementale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.

Madame Françoise CONCHARD-PLESSIS, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges.

Madame Isabelle DUDOGNON, chargée de mission, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

La séance est ouverte à 14h00.

Monsieur l'inspecteur d'académie affirme l'intérêt tout particulier qu'il porte à cette instance. Il apprécie la qualité du dialogue qui s'est instauré au fil du temps.

Monsieur VILLACAMPA rejoint les propos tenus, et considère que l'amélioration des conditions de travail reste le seul but recherché.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016.

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Demande est faite de dégager du temps pour Mme Meuleman afin qu'elle puisse rédiger les procès-verbaux après la tenue de l'instance.

Point sur les situations en cours et nouvelles.

- Etablissement A :

Suite à l'annonce de la fermeture d'une formation, un sentiment d'acharnement est ressenti par certains personnels de l'établissement. L'incompréhension est totale.

Monsieur l'inspecteur d'académie précise que la mise en place d'un autre type de formation a été proposé. Monsieur le recteur est attentif à la situation.

Monsieur BATISSOU indique que lors du dernier CAEN, Monsieur le recteur a annoncé que la formation ne fermerait pas.

Pour Monsieur VILLACAMPA, les personnels ne peuvent pas rester dans l'incertitude.

Pour Monsieur l'inspecteur d'académie, il faut une adéquation entre la formation et le marché du travail ; cela relève de la compétence d'experts.

Monsieur MARATRAT ne souhaite pas reprendre l'argumentaire de fermeture ou maintien, mais s'inquiète pour l'accompagnement et la souffrance vécue des personnels dans cet établissement.

Madame MORELLET rappelle qu'elle se tient à leur disposition.

Monsieur l'inspecteur d'académie fera part de ces éléments à Monsieur le recteur ; il en va de l'avenir des jeunes. Les corps d'inspection et le DAFPIC sont également concernés.

- Etablissement B :

Monsieur VILLACAMPA fait état de problèmes matériels et de problèmes relationnels avec la collectivité de rattachement. Les problèmes thermiques sont réglés ; en revanche, les problèmes de toiture perdurent, des plaques de plafond peuvent encore tomber. Une réunion se tient ce soir, auquel va participer l'inspecteur concerné.

Monsieur LECLERC précise avoir déjà évoqué les problèmes signalés lors d'une visite.

- Etablissement C :

Madame RIVOAL indique qu'un feu s'est déclaré sous le préau de l'établissement pendant un week-end. Une odeur particulière a été signalée, les personnels suspectent la présence d'amiante.

Monsieur LECLERC confirme que des travaux sont en cours (préau et sanitaires). Pour la collectivité de rattachement, il n'y a aucun danger, aucun matériau amianté ne figurant parmi ceux qui ont brûlé.

Monsieur l'inspecteur d'académie évoquera cette situation avec le responsable de la collectivité.

Madame RIVOAL note que certains personnels se plaignent de rhinites, de maux de tête.

Madame CONCHARD-PLESSIS se tient à la disposition de ces personnels, et peut les recevoir.

Monsieur LECLERC souligne qu'il va prochainement visiter cet établissement.

- Etablissement D :

Monsieur VILLACAMPA indique que la situation signalée est en cours de traitement par l'inspecteur concerné.

Monsieur LECLERC indique qu'il va inspecter cet établissement en novembre.

Protocole d'alerte.

Monsieur FAUGERAS précise que ce protocole n'a pas encore été validé au niveau académique. Certains détails doivent être revus.

Monsieur VILLACAMPA relève que ce protocole sera validé le 22 novembre en groupe de travail.

Compte rendu du rapport annuel de Monsieur l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Monsieur LECLERC présente son rapport d'activités au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Dans le 1^{er} degré :

Monsieur LECLERC rappelle que cette année-là, 4 assistants de prévention intervenaient dans le 1^{er} degré.

Il a procédé à 16 inspections dans le 1^{er} degré.

Il a constaté les éléments suivants :

- Tenue du registre « Santé et Sécurité au Travail » : forte progression.
- Tenue du registre « Danger Grave et imminent » : forte progression.

- Dispositifs spécifiques Maternelles : stabilité.
- Réalisation du diagnostic amiante : stabilité.
- Réalisation du diagnostic radon : stagnation ; il y a un diagnostic dans 70% des cas.
- Réalisation du diagnostic plomb hydrique : pas d'amélioration.
- Réalisation du DUERP : toutes les écoles ont un DUERP.
- Réalisation du PPMS : la baisse constatée résulte de l'introduction du risque « attentat/intrusion ».

Madame CAYRE précise qu'il reste 5 écoles où les PPMS sont en cours de finalisation. Concernant les exercices à effectuer dans le cadre des PPMS, Monsieur LECLERC indique une forte progression (application des circulaires de novembre 2015).

Monsieur l'inspecteur d'académie indique que Madame YAHIAOUI est le référent sûreté pour le département.

Pour Madame RIVOAL, le fait que 100% des écoles ont un PPMS ne doit pas faire oublier qu'il reste encore des situations à régler ; alarmes non audibles par exemple. Cela risque de durer dans le temps ; des aides sont-elles prévues ?

Monsieur l'inspecteur d'académie répond par l'affirmative : 50 millions d'euros sont attribués dans le cadre du FIPD.

Madame RIVOAL insiste sur la nécessité d'étudier chaque situation au cas par cas, la géographie des sites étant un élément important.

Suite aux exercices effectués dans le second degré, Monsieur DUTHOIT confirme que le problème des sonneries est vraiment réel ; en fonction de l'endroit, on ne les entend pas forcément.

Pour Monsieur LECLERC, là est tout l'intérêt des exercices : voir ce qui ne va pas.

Madame la secrétaire générale précise qu'une personne va être recrutée pour être référente sur le 2d degré ; elle fera le lien avec les collectivités territoriales.

- L'hygiène : des progrès notables ; forte progression des essuie-mains à usage unique.
- Réalisation des exercices d'évacuation incendie : ces exercices ne sont pas forcément réalisés dans le mois suivant la rentrée des classes.

Dans le second degré :

Monsieur LECLERC a procédé à 5 inspections dans le second degré.

Il a constaté les éléments suivants :

- Tenue du registre « Santé et Sécurité au Travail » : registre tenu dans 60% des cas.
- Tenue du registre « Danger Grave et imminent » : registre pas mis en place dans les endroits inspectés.
- Contrôles annuels obligatoires : contrôles bien gérés par les gestionnaires.
- Réalisation du DUERP : DUERP mis en place dans 40% des cas, mais pas forcément mis à jour.

Monsieur VILLACAMPA évoque la rédaction d'un DUERP, à distance, par une entreprise privée qui n'était même pas allée sur place.

Pour Monsieur DUTHOIT, il faut dénoncer ce système, qui ne présente aucun intérêt.

Madame RAYNAUD relève la différence notable qui existe entre les 1^{er} et 2d degrés au regard de la réalisation des DUERP : le fait d'avoir libéré du temps dans le 1^{er} degré a largement facilité la tâche.

- Dossier technique amiante : 1 établissement sur 5 disposait de ce dossier.
- Réalisation du diagnostic radon : réalisé dans 80% des cas.
- Réalisation du diagnostic plomb hydrique : le conseil départemental a passé un marché pour le contrôle de tous les collèges.
- Réalisation du PPMS : beaucoup de progrès. Chantier toujours en cours. Action de formation prévue le 15 décembre.

Concernant les registres SST et DGI, Madame RIVOAL indique que les personnels ne savent pas toujours où ils se trouvent, ce qui démontre un manque de communication évident. Selon Monsieur VILLACAMPA, certains personnels ne savent pas ce dont il s'agit.

Point sur le chantier « prévention des risques psycho-sociaux ».

Madame DUDOGNON indique que les sessions de formations se poursuivent. Une journée a été réalisée pour les inspecteurs de l'éducation nationale ; une deuxième journée est prévue prochainement. La formation des IA-IPR s'est très bien déroulée. Trois groupes sont prévus pour la formation des directeurs d'écoles.

Le diagnostic est bientôt terminé sur le 2d degré ; une présentation en sera faite au comité de pilotage prévu le 5 décembre.

Concernant le 1^{er} degré, des espaces de discussion sont prévus.

Monsieur VILLACAMPA regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature large pour les personnels du second degré, ainsi que les différents retards pris pour ce chantier intéressant, avec les possibles conséquences sur la représentativité des conclusions tirées. Il rappelle qu'il avait été acté, lors d'un comité de pilotage, qu'un appel large devait être lancé auprès des personnels pour participer à ces espaces de discussion. Il demande que cet appel à candidatures soit lancé auprès de tous les personnels.

Programme annuel de prévention 2016-2017.

Madame CAYRE présente le projet de programme annuel de prévention départemental 2016-2017. Ce programme doit être une déclinaison du programme annuel de prévention académique.

Il comporte 4 axes :

- Axe 1 : Poursuivre la réalisation et l'actualisation des documents obligatoires au sein des établissements scolaires : PPMS, DUERP, registres SST et DGI
- Axe 2 : Renforcer l'organisation en matière de santé et sécurité au travail
- Axe 3 : Renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention
- Axe 4 : Prévenir les risques professionnels à enjeux

Le projet présenté suscitant des observations de la part des représentants des personnels et des experts, et le programme annuel de prévention académique n'étant pas validé à ce jour, le programme annuel de prévention départemental sera validé à une date ultérieure.

Calendriers : formation, groupes de travail, visites.

Les dates des prochains CHSCTD sont fixées aux dates suivantes :

- Mardi 14 mars 2017
- Jeudi 8 juin 2017

Monsieur VILLACAMPA demande à Monsieur Leclerc la possibilité de l'accompagner lors d'une de ses visites. Monsieur LECLERC ne peut pas donner une suite favorable à cette demande dans l'immédiat.

Monsieur VILLACAMPA propose que les membres du CHSCTD effectuent 2 visites sur le thème de l'implication de la mise en œuvre de l'inclusion scolaire sur les conditions de travail :

- Visite d'un collège.
Participeront à cette visite :
Monsieur VILLACAMPA, secrétaire du CHSCTD
Monsieur MARATRAT (FSU)
Monsieur DUTHOIT (FSU)
Madame RIVOAL (UNSA)

- Visite d'une école.
Participeront à cette visite :
Monsieur VILLACAMPA, secrétaire du CHSCTD
Madame RAYNAUD (FSU)
Monsieur ROUX (FSU)
Madame RIVOAL (UNSA)

Un groupe de travail sur l'inclusion scolaire est fixé au mardi 13 décembre 2016.

Questions diverses relevant du CHSCT-D

Concernant l'application du protocole départemental d'inspection, Monsieur l'inspecteur d'académie confirme que seul ce protocole est applicable, et qu'il sera appliqué dans toutes les circonscriptions.

Madame RIVOAL signale des problèmes de remplacement. Des collègues absents ne sont pas remplacés, ce qui génère une dégradation des conditions de travail.

Monsieur VILLACAMPA propose de soumettre un avis au vote des membres du CHSCT :

Avis n°1 :

Dans le rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail, est notée la nécessité de développer une culture du risque ; le CHSCT demande, et cela depuis plusieurs années, que des modules soient réellement mis en place dans la formation initiale et continue des personnels.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le secrétaire du comité

Nicolas VILLACAMPA

Pour l'inspecteur d'académie,
et par délégation,
La secrétaire générale,

Zohra YAHIAOUI